

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 septembre 2012

**Service instructeur**  
Langue et Culture régionales

N° CP-2012-8-8-14

**Service consulté**

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
FORUM DE LA LANGUE REGIONALE BILINGO**

Résumé : La commune de Guebwiller sollicite le renouvellement de l'aide départementale pour le Forum de la langue régionale "Bilingo". Il est proposé d'attribuer un montant de 17 000 € dans le cadre d'une convention au lieu de 18 000 € précédemment.

L'Alsace doit à travers le bilinguisme pouvoir renouer avec sa tradition culturelle, assurer le développement de l'emploi, favoriser l'activité de ses entreprises à l'exportation, et renforcer les relations transfrontalières. Cette évolution permettra de développer la citoyenneté européenne, de favoriser à terme l'accès à un plurilinguisme diversifié, voir de rendre à notre région un rôle de trait d'union entre les univers francophones et germaniques.

Le Centre de Formation aux Enseignements Bilingues CFEB, spécialisé dans la formation des enseignants en langue allemande pour les filières bilingues, avait créé dans la commune et la communauté de communes de Guebwiller, une opportunité pour développer des initiatives exemplaires. Depuis le Centre a été transféré à Colmar.

Le projet de la ville de Guebwiller est de pérenniser le Forum Bilingo de la langue régionale d'Alsace (allemand et dialecte). En effet toutes les écoles de Guebwiller sont bilingues sauf une dernière maternelle. Cette manifestation accompagne ainsi le développement de l'enseignement de l'allemand (3 heures par semaine) et de l'enseignement bilingue (12h/12h), de la maternelle au baccalauréat. Quatre journées sont spécifiquement réservées à un public scolaire.

Ce Forum éducatif, culturel et commercial, est accompagné lors d'une journée « tous publics » d'animations ludiques, soit en dialecte alsacien (Elsasserditsch) pour affirmer la spécificité de notre culture dans l'ensemble rhénan, soit en Hochdeutsch la forme littéraire, pour conforter les enseignements réalisés dans cette langue : théâtre pour la jeunesse, chants et musique, marionnettes, clowns, jeux, projections de films, dessins animés, débats, soit dans le théâtre ou le cinéma municipal, soit dans un village de la langue sur la place de la mairie.

Le budget global 2012/2013 est évalué à 79 000 €. Il est proposé à notre collectivité de maintenir le partenariat avec la Ville de Guebwiller et d'en faire un des éléments forts de la politique départementale pour la langue. Ce Forum devient progressivement un événement important et dépassant le cadre de la jeunesse. Des demandes sont aussi présentées par la ville à divers partenaires (DRAC, Région Alsace).

Il conviendrait d'approuver le projet de convention joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer. La subvention de 17 000 € sera prélevée sur le programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 65734. Conformément au règlement financier qui précise que les subventions d'un montant inférieur à 30 000 € pour une action spécifique font l'objet d'un versement unique, elle sera mandatée sur présentation d'un décompte signé par le représentant légal de l'organisme, accompagné des copies des factures acquittées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT  
ENTRE  
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE GUEBWILLER  
PORTANT SUR LE FORUM DE LA LANGUE REGIONALE  
D'ALSACE « BILINGO »**

- VU les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour la langue régionale et le bilinguisme
- VU la délibération de la Commission Permanente du 7 septembre 2012
- VU la demande de la Ville de Guebwiller
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Entre

- Le DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ci-après désigné « le Département », représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, habilité par délibération de la Commission Permanente du 7 septembre 2012, d'une part,

Et

- La Ville de GUEBWILLER ci-après désignée « La Ville », représentée par son Maire, Monsieur Denis REBMANN, d'autre part.

**PREAMBULE**

L'Alsace doit renouer avec sa tradition culturelle, assurer le développement de l'emploi, favoriser l'activité de ses entreprises à l'exportation, et renforcer les relations transfrontalières. Cette évolution permettra via le retour à un bilinguisme régional, l'accès à terme à un plurilinguisme diversifié, de rendre à notre région un rôle de trait d'union entre les univers francophones et germaniques et de développer la citoyenneté européenne.

L'ouverture du Centre de Formation aux Enseignements Bilingues de Guebwiller (CFEB) - spécialisé dans la formation des enseignants en langue régionale (l'allemand forme littéraire et commune des dialectes alsaciens) avait créé une opportunité pour des initiatives exemplaires. Peu de manifestations sont encore organisées dans notre région concernant la littérature d'expression allemande ou régionale.

Il est aussi parfois difficile pour les familles d'accéder à des livres, à des matériels pédagogiques pour enfants ainsi qu'à des supports audio et vidéo en langue allemande ou en dialecte. Il y a parfois un obstacle linguistique et/ou un manque de conseils.

Le projet de la ville est de pérenniser à GUEBWILLER le Forum du livre d'expression régionale (allemand et dialecte) organisé principalement pour la jeunesse. Cette manifestation accompagne le développement de l'enseignement généralisé de la langue régionale soit traditionnellement avec 3 h par semaine, soit la voie bilingue français/langue régionale (12h/12h), de la maternelle au baccalauréat. La langue d'enseignement est le Hochdeutsch, c'est-à-dire l'allemand contemporain, mais cette pédagogie doit établir des liens étroits avec les formes orales de notre langue l'Elsasserdeutsch, c'est-à-dire les dialectes alsaciens.

## **ARTICLE 1 – OBJET :**

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet de Forum de la langue régionale
- les modalités et les conditions des aides du Département, pour sa mise en œuvre
- les modalités de suivi et d'évaluation de la convention.

## **ARTICLE 2 – DUREE :**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013. Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention.

## **ARTICLE 3 – ORIENTATIONS DU PARTENARIAT DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN/VILLE DE GUEBWILLER**

### **3-1 Le projet :**

Ce Forum, éducatif, culturel et commercial, est accompagné d'animations ludiques, soit en dialecte alsacien (Elsasserditsch) pour affirmer la spécificité de notre culture dans l'ensemble rhénan, soit en allemand (Hochdeutsch) la forme littéraire, pour renforcer les enseignements réalisés dans cette langue : théâtre pour la jeunesse, chants et musique, marionnettes, clowns, jeux.....

Des animations et projections de films dessins animés d'expression dialectale ou allemande, débats, ont lieu soit dans le cinéma soit dans le théâtre municipal. Quatre journées sont réservées à un public scolaire. Une ou deux journées sont tous publics.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

Une subvention globale de 17 000 € est accordée par le Département au titre de cette participation pour la période de 2012/2013 et versée sur le compte de la ville de GUEBWILLER, trésorerie principale de GUEBWILLER, Banque de France Opération Collectivités et Etablissements Publics Locaux.

### **Modalités de versement :**

Cette dépense sera prélevée et mandatée sur le programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 65734. Le mandatement fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un décompte signé par le représentant légal de l'organisme, accompagné des copies des factures acquittées.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental.

## **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS**

La Ville de GUEBWILLER s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet annuel du FORUM DE LA LANGUE REGIONALE et à promouvoir la langue régionale dans l'action municipale
- faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires institutionnels de la réalisation des actions, notamment l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait utile

- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département du Haut-Rhin
- **fournir avant le 15 novembre 2012** le programme prévisionnel du FORUM 2012/2013
- fournir à la suite de la manifestation **avant le 30 septembre 2013** un bilan en termes linguistiques et culturels et le compte d'emploi de la subvention allouée **certifié par le Trésorier de la Ville**
- produire à l'issue de la manifestation un décompte signé par le représentant légal de l'organisme, accompagné des copies des factures acquittées en vue du mandatement de la subvention.
- Communiquer le plan définitif de financement après accords de l'ETAT (DRAC) et des autres collectivités partenaires
- 
- aviser de toute modification concernant l'usage de la subvention
- **faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées.**

**Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des montants déjà versés.** Les modalités de contrôle de l'usage de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

#### **ARTICLE 6 – SUIVI ET EVALUATION**

Il est institué un comité de pilotage composé des représentants du Département, de la Ville de GUEBWILLER et des autres partenaires. Il assiste la Ville pour la préparation et la mise en œuvre.

Cette instance technique permet également d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

#### **Suivi annuel :**

La Ville de GUEBWILLER présente dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir.

#### **ARTICLE 7 – MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

#### **ARTICLE 8 – RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Ville de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre

recommandée avec accusé de réception, la Ville n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La résiliation est également possible, de plein droit et sans indemnité, en cas de non respect par le Département ou la Ville des engagements respectifs de la convention.

#### **ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 3 mois.

#### **ARTICLE 10 – AUTRES DISPOSITIONS**

La présente convention est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées. Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Maire de la Ville  
de GUEBWILLER

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

Denis REBMANN

Charles BUTTNER